

## **AVIS**

## **ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS**

Concerne: Arrêté N° 3A/2025/3373/181

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 7 novembre 2025, le Ministre du Travail a autorisé Monsieur et Madame KLEBER-BOUDART à exploiter un monte-escaliers à Hobscheid, 10, rue Fräigaart.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **1 4 NOV. 2025**Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser

Serge Hoffmann

Administration Communale Place Denn L-8465 Eischen Tél.: 39 01 33-1 www.habscht.lu